

**Ordonnance de l'OFAG
sur la fixation des périodes et des délais ainsi que
sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire
de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches
(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)**

Communication du 1^{er} octobre 2001

I

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois de septembre aux dates suivantes:

4 septembre 2001
6 septembre 2001
7 septembre 2001
11 septembre 2001
13 septembre 2001
18 septembre 2001
20 septembre 2001
21 septembre 2001
24 septembre 2001
25 septembre 2001
27 septembre 2001

II

L'annexe 3 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP² a été modifiée au cours du mois de septembre aux dates suivantes:

2 septembre 2001
9 septembre 2001
16 septembre 2001
23 septembre 2001
30 septembre 2001

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Section Importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} octobre 2001

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100
² RS 916.121.100